

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 mai 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 1360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
Mme Delpech

ARTICLE 2

À la fin de la dernière phrase de l’alinéa 2, supprimer les mots :
« par les parties prenantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à corriger une rédaction imprécise.